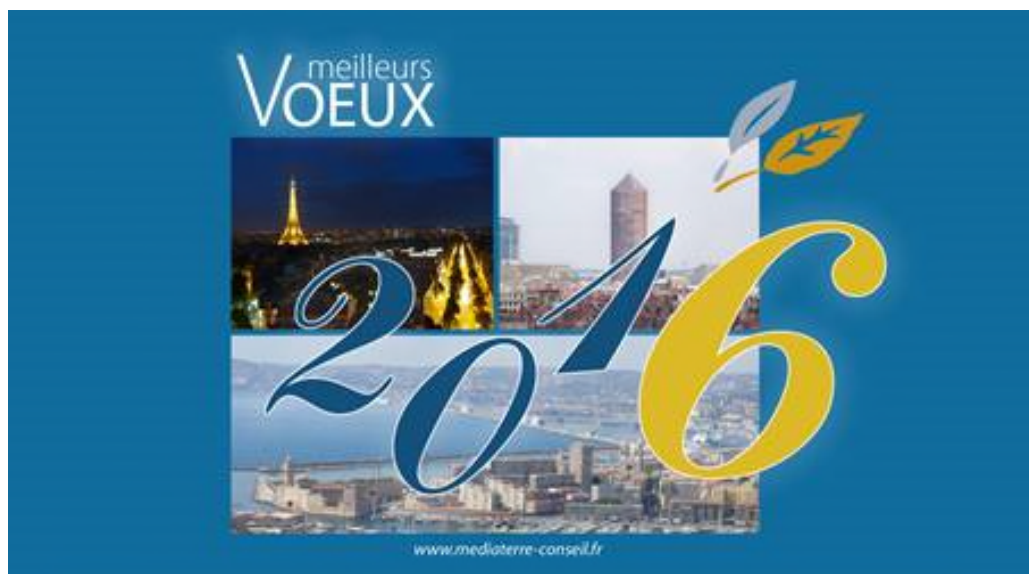


**L'équipe de
consultants et
d'experts associés**

Sommaire

Bons vœux pour l'année 2016 !	1
Du nouveau pour l'Autorité Environnementale...	1
Nouvelles missions et retours d'expérience...	2 & 3
Une nouvelle recrue à Paris et une implantation envisagée dans le Grand Ouest	4
Le mot du dirigeant	4
La réalisation de bilan carbone	4



Du nouveau pour l'autorité environnementale Une autorité environnementale indépendante en région ...

Le mot du Boucan

Laurence MONNOYER-SMITH, commissaire générale au développement durable et Gilles DOUCE, Directeur de MEDITERRE Conseil ont signé une charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale.

Cette charte permet de définir les engagements pris par MEDITERRE Conseil pour contribuer à satisfaire en toute transparence, les attentes des Maîtres d'Ouvrage et des représentants des autorités environnementales.

L'autorité environnementale chargée de l'évaluation en région des plans, schémas et programmes ne sera bientôt plus le préfet, mais un représentant du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Cette évolution est confirmée par un projet de décret, mis en consultation depuis le 6 octobre 2015 sur le site du ministère de l'écologie.

Annoncé depuis des mois par le ministère de l'écologie, ce projet de décret est enfin sorti des tuyaux. Entre temps, ce retard a valu au gouvernement un rappel à l'ordre du Conseil d'Etat le 26

juin dernier, les magistrats rappelant qu'il devait exister «une séparation fonctionnelle» entre l'autorité chargée d'élaborer un plan ou un programme et l'autorité chargée de l'évaluer sur le plan environnemental et censurant par la même occasion des dispositions du décret du 2 mai 2012 sur l'évaluation environnementale. En région, en effet, c'est le préfet qui assurait jusque-là les deux missions. Selon les programmes, il s'agissait du préfet de bassin, de département, ou de région. A partir du 1er janvier 2016, c'est donc «la formation régionale d'autorité environnementale du CGEDD» qui devient

compétente pour évaluer les documents de planification. Si ceux-ci dépassent les limites territoriales d'une région, c'est alors «la formation nationale du CGEDD» qui doit intervenir. Dans les deux cas, l'avis ou la décision prise par la nouvelle autorité sera transmise pour information au préfet de région ou de département selon le périmètre du plan analysé. Elle est aussi jointe, le cas échéant, au dossier d'enquête publique

Loïc BERNARD

Nouvelles missions et retours d'expérience ...

MEDIATERRE Conseil développe les missions de conseil et d'études relatives aux projets de postes ou liaisons électriques depuis ses 3 agences de Marseille, Lyon et Paris-Ile-de-France.

Des études environnementales pour ERDF

Dans l'attente du renouvellement du marché cadre des études environnementales pour les postes sources en Rhône Alpes Bourgogne, ERDF BRIPS RAB a confié à Mediaterra Conseil la réalisation de plusieurs études concernant des créations, renouvellements ou extensions de postes électriques.

On peut notamment citer :

- l'étude d'impact pour le renouvellement des installations du poste-source 63000/15000 volts de LO-RIOL, l'étude de pré-cadrage

et l'étude d'impact pour l'extension du poste-source d'EVIAN,

- l'étude précadrage pour le déplacement du poste électrique de BIOGE...

Caroline KOUDINOFF

Un marché cadre avec RTE : Accord-cadre National RTE région Paris - Ile - de - France

MEDIATERRE Conseil a été retenu par RTE sur la région Paris Ile-de-France pour réaliser les dossiers réglementaires des différents pro-

jets. (Dossier de présentation du projet et de proposition d'aire d'étude, Dossier de concertation, Etude d'impact, Dossier de Déclaration

d'Utilité Publique, Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, dossier Loi sur l'eau).

Dans le cadre de ce marché, Mediaterra Conseil réalise actuellement l'étude d'impact du Projet d'extension du poste 225 kV du BOURGET nécessaire à l'alimentation de la sous-station électrique SNCF de 225 kV DRANCY.

Loïc BERNARD & Odile LECOINTE

ZAC Boulenger à Auneuil

MEDIATERRE Conseil a été retenu par la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) pour la réalisation des études environnementales préalables à la création d'une ZAC sur le site « Boulenger » sur la commune d'Auneuil, dans l'Oise. La mission concerne en premier lieu l'analyse de l'environnement du secteur et les éventuelles procédures qui peuvent

être nécessaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, mise en compatibilité des documents d'urbanisme...).

Le site retenu est une ancienne fabrique de céramique qui a fermé en 1983-1984. Désormais, il s'agit d'une vaste friche, pour la partie centrale et de bâtiments qui se dégradent. Aussi, la commune d'Auneuil a été identifiée au SCOT comme pôle-

relais Sud de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. C'est pourquoi celle-ci, aujourd'hui propriétaire de la partie centrale du site, envisage d'y développer un programme mixte à dominante habitat, avec une ambition forte en termes d'urbanisme durable, autour de la notion d'écoquartier.

Anais SOKIL

Une mission spécifique pour protéger un couple de faucons à Paris

En prolongement de l'étude d'impact que MEDIATERRE Conseil a réalisé pour PARIS HABITAT concernant la restructuration de la caserne de Reuilly, nous réalisons actuellement un accompagnement dans la mise en place des mesures en faveur du maintien du couple de faucons crécerelle présent sur le site. La mission consiste à proposer



maintien du couple de faucons crécerelle « in situ ». Cet accompagnement portera notamment sur les prises de contact et les échanges avec une association chargée de définir ces mesures (le CORIF) et

à Paris Habitat un accompagnement durant la phase de définition des mesures en faveur du

avec le Pôle « Police de la Nature » de la DRIEE. Il s'étendra durant toute la phase d'élaboration de l'étude d'impact, jusqu'à la phase de consultation des entreprises pour les travaux.



Hervé BARDINAL

Une nouvelle mission pour la Ville de PARIS : La Gare des Mines Fillettes

Le projet d'aménagement urbain intercommunal s'inscrit entre les Portes de la Chapelle

et d'Aubervilliers sur un territoire d'environ 28,2 ha de part et d'autre du boulevard périphérique. L'emprise recouvre le territoire parisien du 18ème arrondissement sur environ

MEDIATERRE Conseil a été retenu par la Ville de PARIS pour la réalisation d'une étude d'impact relative à l'aménagement du site intercommunal Gare des Mines Fillettes, Paris 18ème arrondissement, Saint Denis, Aubervilliers

21,8 ha, et celui de Plaine Commune sur environ 6,6 ha. Le programme envisagé à ce stade correspondrait à environ à 320 000 m² de surface de plancher (SDP) dont plus des 2/3 à Paris comprenant locaux d'activités, tertiaire, hôtel, logements, commerces services équipements, loisirs...

Odile LECOINTE et Charlène ARDAILLON

Un nouveau cinéma à SARCELLES

La société MEDIATERRE Conseil a été retenue par CGA pour la réalisation de l'étude d'impact concernant la réalisation d'un cinéma multiplexe et de parkings sur le site de la ZAC Entre Deux –Pointe Trois Quart à SARCELLES demandé par la DRIEE (Autorité Environnementale) suite à l'examen du dossier au cas par cas. Dans le prolongement de cette mission, CGA nous a demandé de l'accompagner pour l'enquête publique et de formaliser le dossier loi sur l'eau nécessaire à la réalisation de l'opération.

Gilles DOUCE

Des PLU pour Vichy Val d'Allier .

MEDIATERRE Conseil a été retenu avec URBEO (Mandataire) par la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier pour la révision / élaboration des PLU des 5 communes de Brugheas, Cognat-Lyonne, Espinasse-Vozelle, Mariol et Serbannes (lot 2 secteur ouest de la consultation). Cette aire urbaine représente une population globale d'environ 4 500 habitants.

Caroline KOUDINOFF & Gilles DOUCE

Remplacement du viaduc ferroviaire de la Siagne

MEDIATERRE Conseil a été retenu par la Direction territoriale PACA de SNCF Réseau pour réaliser l'étude d'impact, le dossier d'enquête publique, le dossier loi sur l'eau et le dossier au titre des sites inscrits du projet de remplacement du viaduc ferroviaire de la Siagne.

Le viaduc ferroviaire de la Siagne est un ouvrage en fer puddlé datant de 1862 et arrivant en fin de vie. Il se situe sur la commune de Mandelieu – La Napoule et franchit la rivière « La Siagne » à proximité de son embouchure ainsi que l'Avenue de la Mer (RD 92). Il se situe dans un contexte environnemental très complexe :

sur la rivière Siagne fréquentée par l'Anguille, au sein du golf Old Course, dans le périmètre des deux sites inscrits « Golf Club de Cannes » et « Bande côtière de Nice à Théoule-sur-Mer », à proximité des sites Natura 2000 « Estérel » et « Baie et Cap d'Antibes – Îles de Lérins », et des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) « Embouchure de la Siagne » et « Massif de l'Estérel », en zones rouge et bleue du plan de prévention du risque d'inondation.

Loïc BERNARD

MEDIATERRE Conseil réalise l'étude d'impact et les autres dossiers réglementaires pour le futur hôpital de Lens

Le projet du Nouvel Hôpital de Lens a été décidé afin de répondre au besoin de la réorganisation de l'offre de soins.

Le projet d'une surface bâtie comprise entre 70 000 et 80 000m², répartie sur 6 niveaux (Sous sol à R+4) et sur une emprise au sol de l'ordre de 20 000m² a pour ambition de créer un cadre de fonctionnement digne d'un établissement de santé contemporain. Le projet sera conçu en prenant en compte les principes de la Haute Qualité

Environnementale et du Développement Durable, il intégrera l'ensemble des exigences environnementales reconnues dans ce type de projet et inté-

Le groupement Mediaterre Conseil, Kallies-Rainette, Transmobilités a été retenu pour réaliser la mission suivante concernant le futur Hôpital de Lens :

REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET DE NOUVEL HOPITAL ET DU DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU SCOT LENS-LIEVIN/HENIN-CARVIN ET DES PLUS DE LOOS EN GOHELLE ET DE LENS

grera également les grands principes de la 3e révolution industrielle et de l'économie circulaire.

Odile LECOINTE & Gilles DOUCE

Des PLU en région parisienne avec le Groupe Synthèse

Plusieurs évaluations environnementales de PLU en cours avec notre partenaire Groupe Synthèse

Les communes de THIAIS, MONTFERMEIL, PUTEAUX et VERNON nous ont retenus en association avec GROUPE SYNTHÈSE (mandataire) pour réaliser la révision de leur PLU. Volet Environnement/Evaluation environnementale pour MEDIATERRE Conseil

Charlène ARDAILLON

L'équipe de consultants
et d'experts associés

RECUTEMENT D'UNE CHARGÉE D'ETUDES ET D'UNE DIRECTRICE D'ETUDE A PARIS

Comme annoncé dans notre dernière e-letter, nous avons recruté une chargée d'étude Environnement et la Directrice d'études que nous recherchions pour étoffer notre équipe :



◆ **Margaux GIRY** chargée d'étude, nous a rejoint le 4 janvier 2016. Titulaire d'un Master en Économie et Gestion de l'environnement - Université de Bordeaux, elle a effectué un stage au sein de MEDIATERRE Conseil au 1er semestre 2015.

MEDIATERRE Conseil renforce son équipe pour son implantation parisienne et regarde à l'Ouest...

Le développement rapide de notre agence parisienne nous a conduit à engager une directrice d'études en environnement urbain (responsable de l'agence parisienne) ainsi qu'une chargée d'étude en environnement: nous réfléchissons également à une nouvelle implantation dans l'Ouest (région nantaise à priori) où nous sommes peu présents ...

Le développement de MEDIATERRE Conseil se poursuit donc, malgré un ralentissement perceptible de la commande publique, mais à un rythme plus limité pour assurer un développement harmonieux gage d'un développement durable...

Gilles DOUCE
Directeur MEDIATERRE Conseil

Contact : Gilles DOUCE
Tél. 06 07 71 73 10

<u>Agence de PARIS</u>	<u>Agence de MARSEILLE</u>	<u>Agence de LYON</u>
13, rue Micolon	352, Avenue du Prado	146 avenue Félix Faure
94140 ALFORTVILLE	13008 Marseille	69003 Lyon
Tél : 01.43.75.71.36	Tél : 04.91.22.63.87	Tél : 06.44.78.87.16

- Depuis 1982, **Odile LECOINTE** pilote et réalise des études d'impact sur l'environnement, des études de paysage, des dossiers réglementaires, notamment pour des opérations d'urbanisme (PLU et RLP, ZAC, démarches AEU), des ouvrages électriques (RTE, ERDF), des parcs éoliens.

Après avoir été chargée de mission dans différents bureaux d'étude, elle co-fonde et co-gère la société Amure avec une architecte-urbaniste. Elle y assure le rôle de directrice d'étude, plus particulièrement pour les aspects paysages, milieux naturels, développement durable. Elle s'implique dans la concertation avec l'administration, les communes, la population... avec la réalisation de supports de communication (diaporamas, plaquettes d'information...) Sa formation pluridisciplinaire (Ingénieur Maître en Sciences et Techniques de l'Environnement – et DESS de Gestion de l'Environnement et Relations Humaines) lui confère des compétences dans le Droit de l'environnement – suivi des procédures Dossiers réglementaires : Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), Règlement Local de la Publicité (RLP).



La réalisation de Bilan Carbone®

Les activités humaines provoquent un accroissement des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère, avec pour conséquence une élévation de la température à la surface du globe. Le dioxyde de carbone (CO₂), dont l'origine humaine est due à la combustion du pétrole, du charbon et du gaz ou à la déforestation, est le gaz à effet de serre d'origine anthropique le plus important. La principale source d'émission est par ailleurs le transport, avec presque 28% des émissions de GES (2013). Le Bilan Carbone® (marque déposée depuis 2011), initialement développé par l'ADEME et repris par l'Association Bilan Carbone, est la méthode de comptabilité carbone la plus utilisée en France. Il représente le processus de mesure de l'impact en émissions de gaz à effet de serre de tout produit, service ou entité humaine.

Les lois Grenelle ont rendu obligatoire, pour les établissements privés employant plus de 500 personnes, et pour les établissements publics employant plus de 250 personnes, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et d'une présentation des actions correctives envisagées. D'autre part, ce bilan peut également utilement venir compléter l'étude d'impact sur l'environnement des projets de transports qui doit comprendre « une analyse des coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité ».

C'est pourquoi MEDIATERRE Conseil a décidé d'intégrer cette compétence afin d'être au plus près des exigences de la réglementation, des maîtres d'ouvrage et des Autorités Environnementales. Anaïs SOKIL a ainsi été formée aux modules I « Acquisition des bases de la méthode Bilan Carbone® » et II « Maîtrise de la méthode Bilan Carbone® » en 2015 pour proposer de manière complémentaire ce type de prestation dans le cadre des missions généralement réalisées.